



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20148723

le,

le 03 DEC. 2020
le jour de sa réception

Greffier

N° d'entreprise : **0474 954 362**

Nom

(en entier) : **Compagnie Des Petites Concessions**

(en abrégé) : **CDPC**

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Beho, 110 à 6672 BEHO**

Objet de l'acte : Renouvellement mandats - pouvoirs

L'assemblée générale du 4/5/2019 confirme le renouvellement des mandats d'administrateurs de Madame FALLON Colette et de Monsieur NEVE de MEVERGNIES Michel, tous deux domiciliés Beho, 110 à 6672 BEHO, pour une durée de 6 ans à dater de ce jour.

Immédiatement après cette assemblée générale, s'est tenu un conseil d'administration avec les nouveaux administrateurs. Ceux-ci ont approuvé à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Monsieur NEVE de MEVERGNIES Michel. Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

L'assemblée générale du 4/5/2020 désigne comme mandataire spécial la SPRL VJP Experts Comptables, représentée par un de ses associés, ayant son siège social Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités requises relatives au dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur Belge des décisions prises lors de cette assemblée. La SPRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Nimont VERDIN
SPRL VJP Experts Comptables
Mandataire

Déposé en même temps que le PV AG du 04/05/19

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).